

**Comité Technique Spécial GSO
du 18 septembre 2012 à 9 heures**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du CTS du 3 mai 2012 (pour avis)
- 2 – Suivi des points (pour information)
- 3 – Règlement intérieur, modulation des horaires de travail (pour avis)
- 3 bis – Organisation du travail des topographes
- 4 – Bilan social (pour information)
- 5 – Activité en GSO et sur la LGV (pour information)
- 6 – Tutorat des nouveaux RO (pour information)
- 7 – Méthode de recrutement des CDD (pour information)
- 8 – Enquête concernant le SGA (pour information)
- 9 – Etat des centres archéologiques et marché de nettoyage (pour information)
- 10 – Dépannage informatique (pour information)
- 11 - Dotations en téléphones, ordinateurs, appareils photos et outillages de chantier (pour information)
- 12 – Devenir de la cellule de conservation du mobilier (pour information)
- 13 – Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)
Marc JARRY (CGT Culture)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Benoît OLIVEAU (CNT)

Siégeant sans voix délibérative

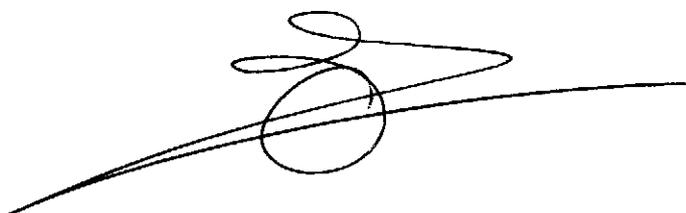
Thierry GIRAUD (CNT)

Représentants de l'administration

Odet VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE, Administrateur
Marie-Noëlle NACFER (en qualité d'expert sur les points 9,10 et 11)

Autres personnes présentes

Lysiane JORIS (Gestionnaire du personnel)
Stéphane BOULOGNE (Expert point 3 bis)



Comité Technique Spécial GSO du 18 septembre 2012 à 9 heures

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du CTS du 3 mai 2012 (pour avis)
- 2 – Suivi des points (pour information)
- 3 – Règlement intérieur, modulation des horaires de travail (pour avis)
- 3 bis – Organisation du travail des topographes
- 4 – Bilan social (pour information)
- 5 – Activité en GSO et sur la LGV (pour information)
- 6 – Tutorat des nouveaux RO (pour information)
- 7 – Méthode de recrutement des CDD (pour information)
- 8 – Enquête concernant le SGA (pour information)
- 9 – Etat des centres archéologiques et marché de nettoyage (pour information)
- 10 – Dépannage informatique (pour information)
- 11 - Dotations en téléphones, ordinateurs, appareils photos et outillages de chantier (pour information)
- 12 – Devenir de la cellule de conservation du mobilier (pour information)
- 13 – Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)
Marc JARRY (CGT Culture)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Benoît OLIVEAU (CNT)

Siégeant sans voix délibérative

Thierry GIRAUD (CNT)

Représentants de l'administration

Odet VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE, Administrateur
Marie-Noëlle NACFER (en qualité d'expert sur les points 9,10 et 11)

Autres personnes présentes

Lysiane JORIS (Gestionnaire du personnel)
Stéphane BOULOGNE (Expert point 3 bis)

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Monsieur VINCENTI.

PRESIDENT : Avant de commencer, je souhaiterais établir la liste des membres du Comité ayant voix délibérative.

Les votants sont Aline BRIAND et Philippe CALMETTES pour SUD Culture Solidaires, Nathalie MILLARD et Marc JARRY pour la CGT Culture, et Benoît OLIVEAU pour la CNT.

Benoît OLIVEAU est désigné secrétaire de séance.

PRESIDENT : A la demande de l'organisation syndicale SUD Culture Solidaires, nous ajouterons un point sur l'organisation du travail des topographes, que nous noterons 3 bis.

1 – Approbation du procès-verbal du CTS du 3 mai 2012 (pour avis)

PRESIDENT : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal ?

SUD Culture Solidaires : Nous avons apporté des rectifications qui ont été prises en compte. Par ailleurs, nous souhaiterions que seuls les noms des syndicats soient mentionnés, et pas les noms des intervenants.

Nathalie MILLARD rejoint la séance à 10h10.

CNT : Page 5, il convient de remplacer la phrase « le terme « conservation-restauration » doit être remplacé par « restauration-conservation » » par « le terme « conservation-restauration » doit remplacer « restauration-conservation » ».

CGT Culture : Page 15, la mention « DG21 » doit être remplacée par « DG121 ».

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Suivi des points du CTS du 03/05/2012 (pour information)

- Approbation du règlement intérieur du CTS GSO (pour avis)

PRESIDENT : L'approbation a eu lieu lors de la dernière réunion.

- Approbation du procès-verbal du CTPS du 12 juillet 2011 (pour avis)

PRESIDENT : Ce procès-verbal a également déjà été approuvé.

- Suivi des points (pour information)

PRESIDENT : Ce sujet évoque le retrait de différents points qui a déjà été validé.

- Bilan social (pour information)

PRESIDENT : Désormais, les lettres de missions de François DEGROOTE sur le poste de gestionnaire de base de Campagne sont rédigées annuellement par le siège.

CGT Culture : Doit-on en conclure qu'aucun gestionnaire de base n'est prévu pour la base de Campagne ?

PRESIDENT : C'est effectivement le cas sur le plan budgétaire. La situation des agents missionnés dans ce cadre ne doit être que temporaire. Il est ainsi prévu, lors de la réorganisation des DIR, d'apporter des solutions à cette problématique.

CGT Culture : Leur rémunération est-elle inscrite budgétairement dans le poste opérationnel ?

PRESIDENT : Oui.

Expert : Il est regrettable que l'agent en place n'ait aucune garantie de garder le poste d'une année sur l'autre.

PRESIDENT : Sa lettre de mission pourrait effectivement ne pas être reconduite, mais cela ne s'est jamais produit pour aucun agent.

SUD Culture Solidaires : En termes de méthode, il serait préférable de mentionner les sujets traités sur le « document de suivi des points » de la prochaine réunion, et de les retirer à ce moment-là.

- Point sur les DOM

PRESIDENT : Un poste de technicien a été ouvert dans les DOM et n'a pas été pourvu. Depuis, aucun plan de recrutement, qui seul aurait pu annuler cette création de poste, n'a été engagé. La DRH a donc décidé d'intégrer un RO à ce poste.

SUD Culture Solidaires : Un RO a donc été recruté sur le poste d'un technicien.

PRESIDENT : Non, le poste de technicien fait référence au poste budgétaire. Il s'avère que le RO en question se situe en catégorie 3.

SUD Culture Solidaires : Si le poste a été ouvert en catégorie 2, les catégories 3 n'ont pas postulé. Or, d'autres agents auraient pu être intéressés. Nous déplorons un « bidouillage » du service des ressources humaines. De plus, il nous avait été signifié qu'il s'agissait d'une mutation pour raison de service. Il semble que cette raison ne soit pas valable.

PRESIDENT : La mutation a bien eu lieu sur ce poste.

SUD Culture Solidaires : Cela signifie-t-il que le poste ouvert de technicien n'a pas été proposé à tout le monde ?

PRESIDENT : A son ouverture, ce poste n'a pas suscité de candidatures. Ce poste, par voie de mutation, dans l'intérêt du service, a été rempli. Il n'y a donc pas eu de création de poste.

SUD Culture Solidaires : Nous apprenons ainsi que des agents sont mutés en catimini, alors que d'autres attendent des mutations depuis très longtemps, notamment dans le cadre de rapprochements familiaux. En nommant un agent de catégorie 3 sur un poste de catégorie 2, cette procédure est inégalitaire et s'inscrit en dehors de toutes les règles établies. Il convient de saisir le CT Central à ce sujet.

CNT : La mutation pour raison de service invoquée est-elle pérenne ?

PRESIDENT : Oui.

SUD Culture Solidaires : Une mutation pour raison de service est théoriquement validée par la CCP, ce qui n'a pas été le cas.

CNT : De plus, une mutation implique qu'un poste ait été ouvert en métropole.

PRESIDENT : Non. Cette procédure n'a pas réduit le nombre de postes de l'INRAP et nous sommes soumis à la règle du plafond d'emplois.

SUD Culture Solidaires : Le départ du RO de métropole a pourtant créé un vide.

PRESIDENT : J'en conviens.

CGT Culture : La démarche est objectivement non-réglementaire. Une saisine s'impose.

PRESIDENT : Par ailleurs, concernant l'avancement accéléré de l'échelon de l'AT de Cayenne, une précision s'impose. En effet, lorsqu'un poste est ouvert plusieurs fois – en l'occurrence, trois fois – et qu'il est difficilement pourvu, l'agent peut être classé directement à l'échelon 7.

SUD Culture Solidaires : Le poste d'AT a donc logiquement été pourvu et procède d'une démarche réglementaire. En revanche, nous rédigerons une demande de saisine du CT Central sur le cas du RO et vous la communiquerons.

- Point sur l'activité de GSO et LGV (pour information)

PRESIDENT : Ce point n'appelle pas à une information ou un commentaire particulier. Nous pourrions décider de ne traiter ce sujet qu'une fois par an, par exemple.

SUD Culture Solidaires : La fréquence de réunion étant de trois par an, nous souhaitons traiter ce point à chaque fois.

PRESIDENT : Je m'interroge sur la pertinence de la présence systématique de ce sujet dans le suivi des points.

Lysiane JORIS : Je propose que nous mentionnions, le cas échéant, « Remis à l'ordre du jour du CTP du... ».

SUD Culture Solidaires : Nous sommes d'accord.

- Point sur l'expérimentation UdS en Aquitaine (pour information)

PRESIDENT : Ce point est développé dans le compte-rendu de la dernière réunion. Je n'ai pas de nouvelle information à communiquer.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons engager une demande de saisine pour nous enquêter de la justification de l'insertion d'un échelon hiérarchique supplémentaire dans l'organisation.

PRESIDENT : Il semble peu cohérent d'engager une saisine avant que le rapport n'ait paru.

SUD Culture Solidaires : Nous nous y emploierons donc après la parution du rapport.

- Point sur le tutorat pour former les nouveaux RO (pour information)

PRESIDENT : Le message a bien été transmis aux AST.

SUD Culture Solidaires : Sous quelle forme le message a-t-il été transmis ?

PRESIDENT : Lors de réunions.

CGT Culture : Il semble que ce message ne soit pas suivi d'effet.

PRESIDENT : Cette information n'a été donnée qu'au mois de juillet dernier, juste avant les congés.

CNT : Le tutorat concerne-t-il les responsables de diagnostics, de fouilles, ou des deux ?

PRESIDENT : Il concerne les RO de diagnostics. Ce dispositif pourrait néanmoins aussi bien être mis en œuvre dans le cadre des fouilles.

- Politique d'affectation des agents en GSO (pour information)

PRESIDENT : Les tableaux de *reporting* doivent être retraités avant d'être communiqués. Cette opération nécessite un temps dont ne dispose pas l'AST d'Aquitaine actuellement. Il semble toutefois que cette pratique soit effective partout ailleurs.

CNT : Nous avons demandé à l'AST du Limousin d'envoyer un *reporting* par e-mail plutôt que par l'intermédiaire du NAS. De plus, nous lui avons demandé de commenter le document. Il s'y emploie, à travers l'envoi d'une *newsletter*.

- Point sur le repyramidage et les nominations au choix (pour information)

PRESIDENT : Ce point doit être traité par le conseil scientifique au mois de novembre.

SUD Culture Solidaires : De quelle année sont les nominations au choix concernées ?

PRESIDENT : De 2010. Il est demandé aux agents qui n'ont pas encore envoyé leur CV de s'exécuter rapidement.

CNT : Est-il prévu d'engager de nouveaux plans de repyramidage à l'avenir ?

PRESIDENT : Non, ce n'est pas prévu.

CNT : Nous constatons malgré tout une pénurie de RO.

PRESIDENT : Le siège mène une réflexion pour résoudre ce problème.

CNT : Les agents en catégorie 2 qui assurent les fonctions de RO n'étaient pas éligibles lors du repyramidage. Au nombre de 350, ils ont été recrutés en CDI dans le cadre du plan de résorption de la précarité en 2007.

PRESIDENT : La progression de carrière doit être accompagnée d'une progression dans le statut. Cette demande auprès du siège, que nous soutenons, est aujourd'hui entendue. De même, une réflexion est engagée sur les modalités de mise en œuvre des plans de recrutement.

- Point sur l'évaluation des agents de la filière administrative et sur l'expérimentation mise en place pour la filière scientifique et technique (pour information)

PRESIDENT : Nous n'avons pas d'élément nouveau sur la mise en place des évaluations pour la filière scientifique et technique.

Expert : Il nous a été annoncé que des tests d'évaluation devaient avoir lieu.

PRESIDENT : Non, l'objectif était de discuter avec les agents des aspects concrets de leurs postes et d'une procédure d'évaluation.

Expert : Les intervenants en la matière ont évoqué la rédaction de fiches-métiers.

PRESIDENT : L'évaluation de la filière scientifique et technique doit se fonder sur une base stable.

SUD Culture Solidaires : Il semble que la démarche soit délicate à mettre en œuvre.

CGT Culture : Cette action est-elle prévue dans toutes les interrégions ?

SUD Culture Solidaires : Oui.

PRESIDENT : Pour l'instant, seules les régions Aquitaine et Poitou-Charentes sont concernées.

- Point sur les centres archéologiques (pour information)

PRESIDENT : Aujourd'hui, un point est engagé plus particulièrement sur les travaux.

- Point sur le SGA (pour information)

PRESIDENT : Des améliorations sont régulièrement apportées.

- Politique de relations avec les SRA

SUD Culture Solidaires : Ce point traite de la souffrance au travail d'agents en Midi-Pyrénées. Pouvez-vous nous informer des évolutions de la procédure engagée ?

PRESIDENT : L'enquête, que le directeur général m'a demandé de mener, a été réalisée par l'AP Midi-Pyrénées Nord et l'AST Midi-Pyrénées Sud. Elle fait émerger de nombreux éléments concrets, à travers des témoignages, des échanges d'e-mails et des rapports CIRA. La synthèse de ces travaux a été remise au siège, qui doit l'anonymiser et la transmettre à la Tutelle. L'administration centrale décidera ainsi des suites à donner.

- Budget et utilisation des jours hommes pour la communication/valorisation et les colloques (pour information)

PRESIDENT : La situation ne s'arrange pas, dans la mesure où tous nos jours « communication » sont engagés jusqu'à la fin de l'année. Nous espérons obtenir des jours supplémentaires en la matière.

- Point sur les DOM : 40 %, recrutements (pour information)

PRESIDENT : Nous ne disposons pas d'éléments nouveaux. Il s'agit d'une décision fonction publique et non d'une décision INRAP.

3 – Règlement intérieur, modulation des horaires de travail (pour avis)

PRESIDENT : Cette modulation d'horaires concerne les agents qui travaillent à la DIR et dans les centres archéologiques et non les agents en mission sur les chantiers.

SUD Culture Solidaires : Nous considérons que l'amplitude horaire décidée avec le CHSCT n'est pas assez large en fin de journée. En effet, certains agents peuvent, dans le cadre ainsi proposé, ne travailler que six heures dans la journée.

PRESIDENT : Nous faisons *a priori* confiance aux agents. De plus, nous n'avons pas élargi davantage les tranches horaires pour assurer la possibilité de travailler ensemble quotidiennement.

SUD Culture Solidaires : Nous constatons que beaucoup d'agents sont présents dans les bases après 18 heures. Nous souhaiterions que les horaires soient étendus à 19 heures en semaine et 18 heures le vendredi.

Expert : De plus, les agents qui reviennent d'un diagnostic éloigné ne peuvent arriver à la base avant 18 heures, pour y déposer le matériel.

PRESIDENT : Nous enverrons un e-mail aux membres du CHSCT et leur demanderons leur avis. Ils ne seront *a priori* pas opposés à cette modification.

CNT : Comment réagirez-vous face aux agents qui continueront à travailler dans les centres en dehors des horaires fixés, c'est-à-dire le soir jusqu'à 22 heures ou le week-end ?

PRESIDENT : En dehors de ces horaires et de ces jours-là, il est interdit de travailler dans les locaux de l'INRAP.

CNT : Les retours de véhicules sur les centres le samedi seront-ils désormais proscrits ?

PRESIDENT : Ces retours peuvent avoir lieu si les ordres de mission sont prolongés jusqu'au samedi.

CGT Culture : Lors d'un accident de trajet, la CRAM peut poser problème.

PRESIDENT : A partir du moment où l'agent peut prouver que son employeur lui a demandé de travailler, aucun problème ne se pose. L'ordre de mission doit donc couvrir toute la durée de la mission.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Depuis plusieurs années, la base de Pessac n'est pas accessible le soir et le week-end à cause de l'alarme. C'est un fait auquel les agents ont dû se plier.

SUD Culture Solidaires : Certains agents disposent des clés du rez-de-chaussée et accèdent ainsi aux bureaux.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le rez-de-chaussée sera bientôt équipé d'un système Digicode, comme les pièces du haut. Il ne semble en tout cas pas insurmontable de faire respecter une règle d'accès stricte.

Patrick BRETAGNE : L'établissement d'un ordre de mission devra être justifié dès lors qu'il intégrera le week-end, notamment le dimanche.

PRESIDENT : Par ailleurs, il n'est pas concevable que des agents travaillent dans les centres le week-end.

Expert : Les agents ne sont parfois informés qu'au dernier moment de leur départ la semaine suivante.

Patrick BRETAGNE : Ils peuvent néanmoins téléphoner à l'assistante opérationnelle pour l'informer de la situation, même le vendredi après-midi. L'ordre de mission n'a pas besoin d'être formalisé immédiatement par écrit.

Expert : Pourrez-vous informer tous les agents de la nécessité de suivre cette démarche ?

PRESIDENT : Le règlement intérieur va être bientôt diffusé à tous les agents. Il sera demandé à ce qu'une lecture commentée du document soit organisée dans chaque centre, dans le cadre d'une réunion collective.

SUD Culture Solidaires : Ce document sera-t-il également envoyé par courrier à tous les agents ?

Lysiane JORIS : Oui.

Expert : Doit-on suivre cette procédure même lorsque l'on bénéficie d'un ordre de mission permanent ?

Patrick BRETAGNE : Oui, parce qu'un ordre de mission permanent ne couvre que les jours ouvrés.

Expert : Dans le cadre d'un ordre de mission permanent, doit-on demander un autre ordre de mission si l'on se déplace dans une autre interrégion ?

PRESIDENT : Oui, mais nous allons vraisemblablement remédier à cette contrainte. Par ailleurs, les ordres de mission permanents devraient évoluer, parce qu'ils n'existent pas réglementairement. De plus, ils sont conditionnés à l'utilisation des véhicules de service, et non des véhicules personnels.

Sous réserve de la prise en compte d'un départ possible jusqu'à 19 heures pour les journées de 8 heures, et jusqu'à 18 heures pour les journées de 7 heures, la proposition de modulation des horaires de travail, est approuvée à l'unanimité moins une abstention (CNT).

3 bis – Organisation du travail des topographes

Expert : Nous avons reçu un *reporting* des chantiers en Poitou-Charentes et en Limousin sur lequel figuraient des noms de topographes de GSO sans que ceux-ci n'en aient été informés, ni même consultés. Or, le projet UdS prévoit que le choix de du topographe qui intervient sur le terrain soit opéré en concertation avec ses pairs. Le mode de fonctionnement au sein de GSO est-il donc différent ?

PRESIDENT : Non, aucune organisation spécifique n'est prévue en GSO. Pour la région Poitou-Charentes, pour la LGV, et pour le Limousin, un agent a pour mission de veiller à la présence d'au moins un topographe par chantier. Cet agent n'est doté d'aucun pouvoir d'affectation, mais doit simplement tenir un tableau pour synthétiser et visualiser les mouvements des topographes, à destination des AST.

SUD Culture Solidaires : Comment a-t-il accès aux informations ?

PRESIDENT : Il est censé en discuter directement avec les topographes.

Patrick BRETAGNE : Ce tableau est communiqué aux topographes de Midi-Pyrénées, de Poitou-Charentes ainsi qu'à la responsable de l'UdS nommée dans le cadre de l'expérimentation. Ce tableau n'établit pas les affectations des topographes.

SUD Culture Solidaires : Le tableau a été rempli sans qu'aucun échange n'ait eu lieu.

PRESIDENT : Je suppose qu'il s'agissait davantage d'une proposition de travail que la manifestation d'un pouvoir d'affectation, que l'agent concerné ne détient pas, de toute façon.

CNT : Le tableau n'a pas été présenté comme une proposition.

PRESIDENT : Il n'est pas question pour nous, en dehors de l'expérimentation en Aquitaine, de créer d'autres UdS. Ce dispositif sera mis en œuvre lorsque la direction générale l'aura décidé. Pour l'instant, il n'a été demandé à cet agent que de tenir un tableau.

SUD Culture Solidaires : L'autogestion et l'entente manifeste entre les topographes ne suffisent-elles pas ?

PRESIDENT : Non. Il devenait urgent, au vu du niveau conséquent de l'activité, de disposer d'une vision globale de leurs affectations.

Expert : L'absence d'échanges entre l'agent en charge de ce tableau et les topographes ainsi que la coïncidence de ce dispositif avec le projet UdS ont généré des craintes.

PRESIDENT : L'incident relève manifestement d'une maladresse. Je souligne qu'aucune autorité n'a été dévolue à d'autres agents que les AST.

SUD Culture Solidaires : N'aurait-il pas été plus pertinent de demander aux topographes concernés de communiquer leurs affectations à l'agent en charge de recueillir ces informations ?

PRESIDENT : Sans doute. Un message de Patrick BRETAGNE, adressé à tous les topographes, permettra d'éclaircir notre position. Notre souhait est d'adopter un mode d'organisation permettant de disposer une visibilité de leur activité.

Expert : Il semble acquis qu'un tableau accessible à tous les topographes soit utile, mais il doit relever d'un échange d'information, et doit tenir compte du fait que différents topographes peuvent travailler successivement sur un même chantier.

Par ailleurs, il semble que l'ouverture d'un poste de topographe soit prévue dans les DOM. Pouvez-vous le confirmer ?

PRESIDENT : Le poste a été ouvert puis refermé, du fait de l'irrégularité de l'activité dans les DOM. La charge de travail n'est pas suffisante actuellement, notamment en Guyane.

CGT Culture : Pourtant, en dehors de la Guyane, les topographes sont très souvent sollicités.

PRESIDENT : Oui, mais pour des périodes courtes. En juillet dernier, nous ne pouvions garantir aux agents des DOM qu'ils auraient du travail sur place jusqu'à la fin de l'année. Heureusement, l'activité a repris depuis.

SUD Culture Solidaires : Actuellement, qui assure l'activité de topographie dans les DOM ?

PRESIDENT : Cette activité est assurée soit par des agents de l'INRAP soit par des cabinets extérieurs.

SUD Culture Solidaires : Il semble que tous les plans issus de ces cabinets doivent être retraités par les agents de l'INRAP, du fait de leur qualité médiocre.

PRESIDENT : Nous rencontrons des problèmes de cet ordre mais pas de manière aussi systématique que vous le décrivez. Dans tous les cas, nous ne pouvons nous affranchir du concours des cabinets externes dès lors que les missions concernent des périodes de deux jours, pour lesquelles il n'est pas envisageable d'envoyer un agent de métropole.

Patrick BRETAGNE : L'activité reprend dans les DOM parce que deux fouilles ont lieu simultanément, à Saint-Martin et en Martinique.

SUD Culture Solidaires : Au regard du temps de transport induit par l'éloignement des deux sites, le topographe engagé dans ces chantiers ne peut suivre les deux en même temps.

Patrick BRETAGNE : Nous cherchons une solution et avons sollicité les directions interrégionales de Grand-Ouest et Centre Ile de France à ce sujet.

Expert : Les techniciens et RO engagés en CDI dans les DOM peuvent-ils craindre des retours en métropole si l'activité sur place se réduit et si elle n'offre aucune perspective ?

PRESIDENT : Oui, cette éventualité est tout à fait envisageable, dans la mesure où nous nous devons d'assurer la continuité de leur activité.

Expert : Par ailleurs, quelle différence y a-t-il entre les topographes de catégorie 3 et ceux de catégorie 4 ?

PRESIDENT : Les topographes de catégorie 4 ont bénéficié d'un processus de repyramidage ou d'avancement lié à l'ancienneté, mais assurent les mêmes fonctions que ceux de catégorie 3.

SUD Culture Solidaires : Il est étonnant que l'on puisse changer de catégorie grâce à l'ancienneté.

PRESIDENT : C'est pourtant le cas dans le cadre des nominations au choix. Je rappelle que ces dernières sont surtout liées à l'âge et à l'ancienneté.

SUD Culture Solidaires : La nomination au choix dépend du bon vouloir de l'administration.

PRESIDENT : Ce n'est plus le cas depuis 2009 mais je souhaiterais que cette procédure soit à nouveau mise en œuvre pour que je puisse promouvoir un ou deux agents par an.

SUD Culture Solidaires : Les problèmes que rencontrent les agents concernés ne seront toutefois pas résolus par le processus de nomination au choix. A l'INRAP, de nombreux agents ne se situent pas dans les catégories qui leur correspondent

réellement, même après le plan de requalifications. Certains d'entre eux sont en catégorie 2 depuis 20 ans et ne peuvent pas évoluer.

PRESIDENT : Des mécanismes ont été mis en place précisément pour éviter ces impasses.

CNT : Les gestionnaires de base peuvent-ils bénéficier de primes de suppléance ?

PRESIDENT : Les primes de suppléance ne concernent que le personnel opérationnel, et non le personnel fonctionnel.

Patrick BRETAGNE : J'établis les dossiers de primes de suppléance. J'ajoute qu'aucun recours en ce sens n'est possible.

CNT : Je considère que cette situation est anormale dans le cas où des agents de catégorie 2 assurent des fonctions de gestionnaires de base en catégorie 3. Peuvent-ils néanmoins bénéficier d'une prime de surcharge administrative ?

PRESIDENT : Oui. Cette prime est la même pour tous les agents administratifs qui peuvent faire valoir 10 mois de service dans l'année civile.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous réalisé les bilans trimestriels des primes de suppléance ?

Patrick BRETAGNE : 150 dossiers ont été établis en 2011. Tous ceux du semestre 2012 ont également été finalisés. Nous les transmettons ensuite au siège, à Paris. Leur traitement est long.

4 – Bilan social (pour information)

PRESIDENT : Avez-vous des remarques ?

SUD Culture Solidaires : Nous prenons acte de l'amélioration sensible de la présentation de l'organigramme. Par ailleurs, nous souhaitons préciser que la chargée d'accueil de la DIR est en période de carence dans le cadre d'un CDD, et que l'intérim est assuré par le personnel opérationnel.

PRESIDENT : Pas seulement. En effet, nous avons également recruté un autre agent en CDD pendant un mois et demi.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi ne pas avoir conservé cet agent pendant toute la période de carence ?

Patrick BRETAGNE : Parce qu'un agent opérationnel en CDI, dont le niveau d'activité était momentanément faible, a accepté d'assurer ces tâches pendant le reste de la période.

CNT : Je regrette que dans l'organigramme ne figure pas le lien entre la logisticienne et les gestionnaires de bases.

PRESIDENT : Ce lien fonctionnel existe bien, mais il est délicat de faire figurer tous les liens sur l'organigramme.

SUD Culture Solidaires : Au mois de novembre, l'agent titulaire du poste d'assistante AST de la base de Pessac reprendra son activité. Or, nous avons voté il y a deux ans une modification de poste de sa remplaçante. Quel mode d'organisation du travail est-il prévu ?

PRESIDENT : Pour des raisons personnelles, l'agent titulaire ne peut assurer la fonction d'assistante AST. Elle a formulé une demande d'aménagement de poste. Nous réfléchissons donc aujourd'hui à la création d'un poste adapté à ses contraintes. Un tel poste n'existe pas dans l'organigramme, il n'est pas définitif et peut évoluer. Dans les conditions actuelles, la situation de la remplaçante reste donc inchangée. Il est néanmoins possible qu'à terme, la réorganisation des directions interrégionales modifie l'ensemble du service, ou que l'agent titulaire soit en capacité de recouvrer son poste. Dans ces cas-là, il faudra réfléchir à la redéfinition du poste de la remplaçante.

Expert : Un agent qui quitte l'INRAP pour un congé de mobilité d'un an retrouve-t-il obligatoirement, à son retour, le poste qu'il a quitté ?

PRESIDENT : L'agent ne récupère pas automatiquement le même poste, mais un emploi équivalent, qui correspond au métier exercé et à sa catégorie, pas forcément au sein de GSO. Par ailleurs, si l'employeur établit la preuve qu'il ne peut proposer un tel emploi, il peut ne pas reprendre l'agent. Cette éventualité ne s'est toutefois jamais produite à l'INRAP. En revanche, la Direction peut refuser le congé de mobilité pour des raisons de service.

Expert : Un congé sans solde est-il considéré comme un congé de mobilité ?

PRESIDENT : Non, c'est différent.

SUD Culture Solidaires : La durée maximale d'un congé sans solde est-elle limitée ?

Lysiane JORIS : La limite est de six ans au total sur l'ensemble de la carrière. L'INRAP fera en sorte de réintégrer l'agent au même niveau de responsabilité qu'il avait avant son départ.

SUD Culture Solidaires : Par ailleurs, nous souhaiterions qu'un bilan social soit établi sur les cinq dernières années en GSO.

PRESIDENT : Il semble que ce travail ait été réalisé au niveau central, et qu'il comprenne également des déclinaisons en fonction des DIR.

SUD Culture Solidaires : Nous nous y reporterons. Nous souhaiterions également que figure dans le tableau 4, en plus de l'état des lieux des temps partiels, l'ancienneté des agents en CDI.

Lysiane JORIS : Les tableaux sont allégés par manque de temps. Je peux néanmoins les modifier si vous le jugez utile.

CNT : Le tableau 3, sur la proportion des agents en temps partiel, pourrait-il être enrichi d'une comparaison avec les chiffres des autres DIR ?

PRESIDENT : Globalement, la Direction interrégionale GSO affiche plus d'agents en temps partiel qu'ailleurs. Je pense n'avoir refusé qu'une seule demande en la matière. En effet, partant du principe que nous avons toujours entre 1 000 et 2 500 jours hommes de NAF par an, il me semble possible d'organiser le travail en intégrant l'ensemble des demandes de temps partiel, sans que l'organisation du travail globale en pâtisse.

SUD Culture Solidaires : Les refus de demandes de temps partiel impliquent en général des situations de conflit conséquentes.

PRESIDENT : Nous bénéficions en GSO d'un grand nombre de temps partiels annualisés, dont la gestion est plus aisée que celle des temps partiels qui fixent le mercredi comme jour de repos. Ils permettent de lisser l'activité plus facilement.

SUD Culture Solidaires : Il semble qu'en GSO, leur nombre se soit stabilisé et concerne surtout des agents avancés en âge et en ancienneté.

CGT Culture : Cette situation illustre le besoin pour bon nombre d'agents de GSO – 30 % de l'effectif – de profiter de temps libre chez eux.

Expert : L'annualisation du temps ne se traduit-elle pas le plus souvent par des correspondances entre les périodes non travaillées et les vacances scolaires ?

PRESIDENT : C'est effectivement le cas, mais le fait de le savoir à l'avance facilite l'organisation du travail sur l'année. D'autres formules de temps partiel existent également. Par ailleurs, dans un même souci de faciliter l'organisation générale du travail, nous prévoyons de renforcer notre pression auprès des spécialistes afin qu'ils nous communiquent leur planification de périodes post-fouille sur l'année.

SUD Culture Solidaires : Ne pouvez-vous pas partir du principe qu'après chaque chantier doit logiquement suivre une période de post-fouille ?

PRESIDENT : Nous ne procédons pas selon une programmation linéaire.

Patrick BRETAGNE : Un spécialiste peut être sollicité par plusieurs RO différents, dont les emplois du temps sont contraints par les dates de rendus d'études. Cette situation peut générer des décalages dans le temps. Nous demandons ainsi à ces agents de nous communiquer des informations sur leur charge de travail, afin d'anticiper leur disponibilité et d'éviter au maximum d'engager du personnel en CDD. La démarche est identique vis-à-vis des RO.

CNT : Le tableau des CDD présente-t-il uniquement le nombre de contrats établis dans l'interrégion ?

Lysiane JORIS : Oui.

CNT : Il nous serait utile d'être informés du nombre d'agents concernés par les CDD plus que du nombre de contrats, afin d'anticiper au mieux un éventuel prochain plan de résorption de la précarité.

Lysiane JORIS : Je peux faire apparaître la durée totale des contrats cumulée sur l'année d'un agent.

CGT Culture : Serait-il possible de calculer la durée moyenne des contrats ?

PRESIDENT : Cette moyenne devrait augmenter, dans la mesure où la DRH nous demande de signer moins de contrats et d'augmenter leur durée. Nous nous y employons dès que c'est possible.

Patrick BRETAGNE : Par exemple, dans le cadre de la LGV, deux opérations de fouille sont en cours. La première s'interrompt à la fin de la semaine. Le SRA doit établir une prescription complémentaire qui génère un nouveau budget. Ce dernier doit ensuite être validé par l'aménageur. Par conséquent, nous ne savons pas à quel moment notre intervention reprendra et combien de temps elle durera. Face à ces incertitudes, nous ne pouvons nous engager sur le maintien des contrats auprès de l'équipe initiale.

De même, nous ne savons pas aujourd'hui si la seconde opération s'achève au mois d'octobre, de novembre ou de décembre. Nous serons donc amenés à rédiger des avenants aux CDD, par tranches de 15 jours.

CGT Culture : Il est peu aisé de croiser les deux tableaux du nombre de CDD et des fonctions occupées dans le cadre de ces contrats.

CNT : La connaissance du nombre d'agents correspondant à tous les CDD nous serait réellement utile.

Lysiane JORIS : Je rajouterai un tableau en ce sens pour la prochaine réunion du CTS.

CGT Culture : Il nous serait également précieux de connaître la durée moyenne des contrats des agents concernés.

5 – Activité en GSO et sur la LGV (pour information)

PRESIDENT : Pour la LGV, la totalité du budget diagnostic a été utilisée. Néanmoins, après avoir procédé à des transferts budgétaires de GSO et du siège vers la LGV, et grâce à la compétence des agents engagés sur ces chantiers, nous avons finalement utilisé moins que ce qui avait été budgétisé. Nous disposons donc du budget suffisant pour terminer l'année. Il est néanmoins regrettable qu'au mois d'août, COSEA ait demandé au préfet de faire appliquer l'article 30, sans nous prévenir ni nous interroger au préalable sur notre capacité à engager les travaux dans les délais impartis. Or, nous devons commencer les opérations la semaine dernière, ce qui s'est avéré impossible. Deux opérations seront donc soumises aux dispositions de l'article 30.

Par ailleurs, nous avons réalisé de nombreuses fouilles. L'une des deux dernières est conséquente : elle représente un budget de 2,4 millions euros et durera jusqu'au mois de mai 2013. De plus, 17 prescriptions au minimum doivent être présentées en CIRA d'ici la fin de l'année, en CIF également. Il n'est donc pas impossible de récupérer 20 ou 25 fouilles.

Patrick BRETAGNE : Jusqu'à présent, dans les zones complémentaires, nous avons traité les seules prescriptions qui étaient prêtes, en CIF. Sur cette DIR, il ne reste plus qu'une zone complémentaire qui ne représente que quatre jours de terrain, et qui devrait être assurée par un RO en octobre. Toutes les zones complémentaires qui restent concernent le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Dans cette dernière région, il y en a trois, dont une sera traitée à partir du début du mois d'octobre. La plupart des autres seront réalisées avant la fin de l'année.

PRESIDENT : La majorité des 17 fouilles prévues sont ainsi situées dans des zones complémentaires.

CNT : La fouille conséquente en CIF permettra-t-elle de proposer des CDD de longue durée ?

Patrick BRETAGNE : Les équipes ne sont pas encore constituées. Il convient d'abord de consulter le prévisionnel d'activités GSO en CDI. A l'heure actuelle, en ce qui concerne les fouilles, l'activité est réduite. Ainsi, un certain nombre de CDI seront orientés vers cette opération. Nous compléterons les équipes avec des CDD.

Par ailleurs, les fouilles prévues en Aquitaine en 2012 concernent essentiellement un projet dont la prescription vient juste de nous échoir. La région du Limousin n'offre aucune perspective de fouille. En Poitou-Charentes, plusieurs projets sont en cours mais aucun d'eux n'est finalisé. Dans les DOM, deux projets viennent de démarrer. Enfin, aucun projet n'est confirmé, nulle part, pour l'année 2013.

PRESIDENT : Je précise que nous étions dans la même situation l'an dernier à la même époque. Nous finalisons un exercice budgétaire au mois d'août sans qu'aucun contrat ne soit signé pour l'année suivante.

Patrick BRETAGNE : Lors de la première vague de LGV, nous devons récupérer toutes les fouilles alors que nous n'en avons obtenu que la moitié ; lors de la seconde vague, nous pensions n'obtenir que la moitié et nous avons récupéré 90 % d'entre elles ; lors de la troisième vague, nous en avons obtenu deux sur cinq.

SUD Culture Solidaires : Un accord-cadre ne faciliterait-il pas le processus ?

PRESIDENT : C'est une requête que nous portons régulièrement, sans succès.

SUD Culture Solidaires : Comment évolue le projet de la LGV sud ?

PRESIDENT : Je suppose que ce projet verra le jour mais qu'il sera décalé dans le temps. En revanche, il semble que la LGV Poitiers/Limoges soit abandonnée, ainsi que l'autoroute La Rochelle/Fontenay. Or, GSO a toujours bénéficié de grands travaux assurant une activité en continu aux agents. En ce sens, l'absence de telles perspectives est problématique.

Pause de 13 heures à 14 heures 20.

6 – Tutorat des nouveaux RO (pour information)

Patrick BRETAGNE : Le document fait état de l'arrivée des nouveaux RO qui sont apparus en 2012.

CNT : Les chiffres indiqués ne concernent-ils que des RO en CDI ?

PRESIDENT : Oui.

Patrick BRETAGNE : En Aquitaine, parmi les 24 RO intervenant sur de nouvelles opérations, un seul était nouveau. Il s'agissait d'un ancien agent de l'INRAP, revenu après une longue absence, qui n'avait jamais exercé ces fonctions. En Limousin, il n'y a pas eu de nouveau RO en 2012. En Midi-Pyrénées, 4 RO sont considérés comme nouveaux.

CNT : Vous précisez que les quatre nouveaux RO ont été accompagnés par un RO expérimenté sur les phases de préparation et terrain, « *sauf un cas* », que cela signifie-t-il ?

Patrick BRETAGNE : L'agent en question n'a pas souhaité être accompagné dans le cadre d'un tutorat et a travaillé directement avec l'AST.

CNT : Le dispositif de tutorat est-il systématiquement proposé lors d'une première prise de responsabilité d'opération ?

Patrick BRETAGNE : Lorsqu'un AST envisage de placer un agent en CDI au poste de RO pour la première fois, le tutorat (et donc la mobilisation d'un RO expérimenté) est envisagé sur l'ensemble des phases de l'opération indépendamment du budget.

PRESIDENT : Tel qu'il est envisagé par l'INRAP, le tutorat diffère de la procédure contraignante prévue dans la DG121, qui impose l'assentiment de la DST et l'établissement d'un prévisionnel en début d'année. En effet, les opérations sont souvent mises en œuvre très rapidement, voire dans l'urgence. De plus, notre système permet d'intégrer un nouveau RO à une nouvelle opération n'importe quand dans l'année, en fonction des opportunités qui s'offrent à nous.

Patrick BRETAGNE : Nous ne savons pas d'emblée quels sont les agents qui auront besoin d'un tutorat. Le principe vise toutefois à mettre en œuvre ce dispositif sur de petites opérations et d'envisager la faisabilité du tutorat en fonction de la disponibilité du RO expérimenté et non de celle du nouveau RO.

CNT : Un RO déjà expérimenté dans un domaine d'intervention peut-il bénéficier du dispositif de tutorat s'il prend en charge une opération très éloignée de son champ d'activité, par exemple sur un chantier urbain spécifique ?

PRESIDENT : Sur le principe, c'est envisageable. Toutefois, nous souffrons d'une importante carence de RO spécialisés dans des opérations médiévales en milieux urbains. Ainsi, lorsque de tels chantiers sont proposés, les RO compétents sont directement mobilisés pour en assurer la responsabilité. S'ils ne sont pas disponibles, ils ne peuvent pas non plus, *a fortiori*, assurer un rôle d'accompagnement. Par conséquent, j'incite tous les RO à se spécialiser dans les domaines urbains.

Patrick BRETAGNE : Il n'est également par rare que des agents très régulièrement sollicités pour des responsabilités d'opérations souhaitent s'affranchir de cette fonction pendant des périodes de deux ou trois mois.

SUD Culture Solidaires : La politique de tutorat est-elle accessible aux agents en CDD ?

Patrick BRETAGNE : Oui. Nous recrutons régulièrement des agents en CDD pour prendre des responsabilités d'opérations. Nous avons toujours choisi de procéder avec ces agents de manière progressive et accompagnée, et de calibrer les opérations où ils œuvrent en tant que RO en fonction de leurs capacités. De manière générale, même si des erreurs peuvent arriver, nous n'avons aucun intérêt de mener des agents à des échecs. Ainsi, nous ne forçons aucun agent à s'engager dans des fonctions de responsabilité.

CNT : Le tutorat est-il envisagé sur des opérations de fouilles ?

Patrick BRETAGNE : Je n'imagine pas que l'on affecte un nouveau RO, sans expérience, à une opération de fouille.

PRESIDENT : Il y a beaucoup de RO en CDD sur les chantiers de la LGV, mais ils ne sont pas débutants. Par ailleurs, en GSO, les RO ne représentent que le tiers du nombre d'agents total, soit environ 80 sur 240.

Patrick BRETAGNE : Cette proportion n'est pas suffisante. Ces agents sont toujours en activité et ne peuvent bénéficier de temps de repos importants.

PRESIDENT : Il serait opportun d'augmenter leur proportion sensiblement.

SUD Culture Solidaires : Envisagez-vous d'inviter de nouveaux agents à devenir RO en 2013 ?

Patrick BRETAGNE : Beaucoup d'agents auraient la capacité de devenir RO mais ne le souhaitent pas. Toutes régions confondues, nous estimons qu'il est possible de voir apparaître une petite dizaine de nouveaux RO.

SUD Culture Solidaires : Etes-vous confrontés à des refus d'agents de catégories 3 ou 4 qui ne veulent pas occuper des postes à responsabilités ?

Patrick BRETAGNE : Oui, il y en a.

PRESIDENT : Nous ne gagnons jamais à forcer des agents à prendre des responsabilités. En revanche, je considère qu'il est anormal que certains agents, qui bénéficient des avantages des catégories supérieures, ne veuillent pas en accepter les inconvénients, alors que d'autres agents, de catégories inférieures, s'y résolvent.

Patrick BRETAGNE : Il faut également noter que le SRA, dans tous les cas, doit valider nos choix de RO. Ainsi, nous ne sommes pas les seuls maîtres de cette question.

SUD Culture Solidaires : Cette procédure concerne-t-elle également les diagnostics ?

PRESIDENT : Tout à fait. Le SRA nous refuse de nombreuses nominations de RO sur les diagnostics.

Patrick BRETAGNE : Les justifications de refus ont longtemps été dénuées de tout fondement d'ordre professionnel, comme le simple fait de ne pas connaître les agents concernés, notamment dans le cadre de migrations de RO vers une autre DIR.

7 – Méthode de recrutement des CDD (pour information)

Patrick BRETAGNE : Il est donc confirmé que les CDI restent prioritaires au niveau de la constitution d'équipes et des affectations, et que le recrutement des CDD s'établit en fonction des aléas de l'activité. Nous disposons de différentes sources de recrutement, dont la bourse de l'emploi, qui est une base de données dans IP et qui liste tous les agents en CDD à l'INRAP.

SUD Culture Solidaires : La bourse de l'emploi existe-t-elle toujours au niveau national ?

Patrick BRETAGNE : Oui, bien sûr, tant qu'IP existe. En revanche, cette liste n'affiche aujourd'hui que des informations de base.

SUD Culture Solidaires : L'ancienneté de l'agent apparaît-elle sur le profil des agents ?

Patrick BRETAGNE : Non.

CNT : Comment procédions-nous auparavant pour établir des priorités en fonction de l'ancienneté des agents en CDD ?

Patrick BRETAGNE : Ces informations provenaient de la DRH qui seule détenait la liste complète des contrats. Nous ne disposons, en GSO, que des informations liées à l'activité au sein la DIR, et n'avons aucune information sur les contrats acceptés par les agents dans d'autres DIR.

SUD Culture Solidaires : Cela signifie-t-il que pour chaque CDD, il est nécessaire de calculer l'ancienneté en fonction de tous les contrats passés au sein des différentes DIR ?

Patrick BRETAGNE : Oui.

SUD Culture Solidaires : Le nombre de contrats passés avec GSO constitue-t-il un critère de choix des agents en CDD ?

Patrick BRETAGNE : Non. Lorsque nous avons besoin de nombreux CDD sur de courtes périodes, nous ne différencions pas les agents en CDD identifiés au sein de GSO et les autres. Par ailleurs, un agent qui affiche une ancienneté conséquente en CDD en GSO mais dont la compétence n'est pas avérée ne sera pas recruté.

CNT : Lors du dernier plan de résorption de la précarité, les CDD de GSO qui avaient travaillé en région Centre, où avaient lieu les grandes opérations, ont pu bénéficier des mesures dudit plan, alors que des agents de notre interrégion qui avaient choisi de ne pas cumuler de l'ancienneté à l'extérieur n'en ont pas bénéficié.

PRESIDENT : Notre démarche n'est pas de résorber la précarité, mais de trouver des professionnels compétents pour assurer nos opérations. Si nous connaissons les agents, s'ils ne sont pas trop éloignés, s'ils font état d'une compétence scientifique attendue et s'ils sont libres, nous les recrutons.

SUD Culture Solidaires : Il convient de pérenniser ces contrats.

PRESIDENT : Vous observerez que les agents dont les contrats n'ont pas été pérennisés en GSO sont ceux qui se sont investis dans d'autres interrégions.

CNT : Est-il malgré tout envisageable d'intégrer au tableau une colonne dédiée à l'ancienneté des agents, remplie à partir des expériences déclarées des agents sur leurs CV ?

Patrick BRETAGNE : Dans un CV, je vérifie si la personne a déjà travaillé à l'INRAP, je m'enquiers de la compatibilité entre son domicile et la localisation du chantier pour lequel il postule, et je suis attentif à la compatibilité du profil archéologique avec l'opération. L'ancienneté n'oriente pas particulièrement mes choix, d'autant plus que les déclarations en la matière peuvent s'avérer erronées.

CNT : Dans la perspective d'une baisse d'activité, quelle règle envisagez-vous d'appliquer face au recrutement des CDD ?

Patrick BRETAGNE : Le critère de la proximité des chantiers sera certainement prédominant.

SUD Culture Solidaires : N'essayez-vous pas de fidéliser des agents qui ont bénéficié de nombreux CDD ?

PRESIDENT : Un certain nombre d'entre eux le sont, dans la mesure où ils sont identifiés et sont systématiquement sollicités. Néanmoins, en général, ces agents sont également sollicités par les autres interrégions.

Patrick BRETAGNE : Ces agents ne sont pas plus de dix, du fait d'une longue période de sous-activité liée à l'arrêt des grands travaux, à la fin de la construction de l'A65, et du fait de la montée en puissance de la concurrence, qui a profité de cette période pour recruter des agents alors sans emplois. Il faut donc reconstituer un vivier.

Expert : Par ailleurs, je m'étonne que les périodes de congés soient déduites dans le calcul de la prime de suppléance.

PRESIDENT : La prime de suppléance se calcule en fonction des jours travaillés.

Expert : Il semble que cette règle ne soit pas appliquée dans certaines régions.

PRESIDENT : Cette affirmation est surprenante, je vous invite à la vérifier.

CNT : Lorsqu'un CDD engage l'agent dans une activité multitâche, comment est définie sa catégorie ?

Patrick BRETAGNE : Dans ce cas, la catégorie est définie par la tâche principale de l'agent.

CNT : Qu'est-ce qui définit la tâche principale ?

Patrick BRETAGNE : Le temps qui y est consacré.

CNT : Une catégorie peut-elle évoluer en fonction de l'évolution de l'activité principale ? Ce phénomène est courant lors d'une activité de post-fouille ?

Patrick BRETAGNE : Si un planning détaillé des tâches nous est communiqué par le RO, nous essayons d'adapter le contrat en conséquence.

PRESIDENT : Dans ces conditions, des avenants au contrat sont envisageables.

Patrick BRETAGNE : C'est pourquoi nous insistons auprès des RO sur le fait de disposer des plannings des périodes de post-fouilles.

CNT : Ces avenants peuvent-ils être établis de manière rétroactive ?

Patrick BRETAGNE : Non.

SUD Culture Solidaires : Dans le cas d'une interruption de chantier comme c'est le cas à Brive, les contrats sont-ils menés à leur terme ?

Patrick BRETAGNE : L'opération de Brive était prévue en deux phases.

SUD Culture Solidaires : Les contrats n'ont pas été établis jusqu'au terme du chantier.

PRESIDENT : Non, parce que nous savions à l'avance qu'il serait interrompu.

Patrick BRETAGNE : Cette fouille relève d'une seule prescription, établissant toutefois deux phases en deux lieux et deux temps différents. La première s'arrêtait à la fin du mois d'août et la deuxième devait reprendre initialement à la mi-septembre. Entre-temps, le SRA a engagé deux tranches conditionnelles, prévues au prorata du nombre de sépultures découvertes, qui amènent à une prolongation de la tranche ferme de la première phase de l'ordre de deux semaines. Par conséquent, la seconde phase a été décalée au mois d'octobre.

SUD Culture Solidaires : Les contrats ont-ils été complétés par des avenants afin de prendre en compte les tranches conditionnelles, ainsi que l'interruption des travaux ?

Patrick BRETAGNE : Oui. Nous avons dû reporter les congés au-delà de la période de terrain. De plus, pour éviter de démobiliser l'équipe pendant les quinze jours d'interruption, nous avons momentanément affecté les agents à d'autres chantiers. Nous bénéficions dans ce cadre de la maîtrise du planning, mais il n'est pas exclu, par exemple pour des raisons liées à l'approche des fêtes de fin d'année, que l'aménageur décide au dernier moment de reporter les travaux au mois de janvier. Dans ce cas, nous serions obligés de démobiliser l'équipe intervenante.

SUD Culture Solidaires : Il s'avère que les contrats ont connu de fréquentes modifications, de différentes durées.

Patrick BRETAGNE : Les tranches conditionnelles se sont déclenchées très tardivement, 48 ou 72 heures avant la fin de la tranche ferme. La procédure de déclenchement d'une tranche conditionnelle prévoit une visite de chantier du SRA, généralement accompagné de l'aménageur et de l'INRAP. Même si l'Institut en est à l'origine, la décision revient au SRA, qui le notifie par écrit à l'aménageur. Ce dernier nous demande alors de mettre en œuvre le chantier.

SUD Culture Solidaires : Cette procédure a donc eu lieu en deux jours ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le SRA est venu sur place le jeudi pour compter les sépultures.

Patrick BRETAGNE : A la suite de cette visite, il a fallu gérer la partie administrative avec l'aménageur et pour les avenants de contrat, alors qu'il faut habituellement un délai de deux semaines pour en faire la demande, la DRH a accepté de les établir sous un délai de 48 heures.

CNT : Dans tous les cas, vous nous assurez donc de votre volonté de maintenir le contrat des agents lorsque la possibilité de poursuite du chantier est établie.

Patrick BRETAGNE : Oui. Néanmoins, dans le cas d'une interruption de deux semaines, il n'est pas toujours possible de conserver l'ensemble des agents de l'équipe initiale.

CNT : Il est toujours dommageable pour les agents en CDD d'être confrontés à des interruptions d'une semaine ou 15 jours. Est-il envisageable de les affecter momentanément à d'autres missions ?

Patrick BRETAGNE : Le Système Planisware a évolué et permet aujourd'hui d'avoir accès à une base référentielle dans laquelle apparaissent toutes les planifications assurées par chacun des responsables administratifs de toutes les DIR. Nous disposons ainsi d'un accès à des « portefeuilles partagés », c'est-à-dire des listes d'agents en CDI sur le territoire, ainsi qu'à une base unique d'agents en CDD. Cette liste est accessible à tous les assistants opérationnels de GSO et qui est consultable, en lecture uniquement, par tous les AST. Lorsque l'un d'entre eux a besoin de recruter des agents en CDD, il est aujourd'hui aisé de se référer à ce dispositif, afin de proposer des contrats en priorité aux agents dont les chantiers sont terminés ou interrompus.

PRESIDENT : Il est possible aujourd'hui, si la démarche est prévue à l'avance, d'affecter plusieurs opérations à un même contrat.

Patrick BRETAGNE : De plus, dans Planisware, l'indisponibilité des agents due aux délais de carences ou pour des raisons personnelles est retranscrite dans le logiciel à travers différentes couleurs. Ces périodes étant formalisées de la sorte, il est d'autant plus facile de prévoir les affectations.

SUD Culture Solidaires : Les délais de carence sont-ils calculés automatiquement ?

PRESIDENT : Non, nous les calculons nous-mêmes.

Expert : Pour l'établissement de CDD longs, vous devez disposer des affectations liées aux chantiers à l'avance. Par conséquent, comment procédez-vous pour les spécialistes et les agents affectés à la DAO qui ne dépendent pas directement de chantiers ?

Patrick BRETAGNE : Les agents en DAO sont opérationnels. Nous pourrions établir, dans l'absolu, des contrats de 10 mois intitulés par exemple « Diagnostics LGV », mais rien ne nous garantit cette durée d'activité.

PRESIDENT : Les nouvelles opérations connues à ce jour ne représentent que 50 % de l'activité réelle l'année prochaine.

8 – Enquête concernant le SGA (pour information)

PRESIDENT : Je ne peux vous dire à ce jour si l'appel d'offres concernant le diagnostic sur l'impact du SGA a été lancé. Le cahier des charges a été présenté en juillet dernier au CHS Central.

SUD Culture Solidaires : Si le rapport est accablant, quelle suite peut-on attendre ?

PRESIDENT : Je ne peux présager d'aucune suite. Nous devons dans un premier temps prendre connaissance des résultats de l'étude.

SUD Culture Solidaires : Le SGA est-il, à ce jour, étendu au territoire national ?

Patrick BRETAGNE : Non, le SGA doit encore être déployé dans quatre DIR – Méditerranée, Grand-Est Nord, Nord Picardie et Grand Ouest – ainsi qu'au siège, au niveau de déploiement actuel, c'est-à-dire sans la gestion des ordres de mission, des relevés d'activité et des frais. Ces trois volets seront développés lorsque les quatre DIR restantes seront reliées au SGA.

CNT : Le développement du SGA est-il donc planifié indépendamment des résultats de l'étude ?

PRESIDENT : Les résultats de telles études sont rarement radicaux, dans un sens ou dans un autre. Des points d'attention seront certainement mis en avant. Par ailleurs, l'étude ne porte pas sur l'outil lui-même, mais décrit son impact sur l'organisation du travail de l'INRAP.

SUD Culture Solidaires : Qui prendra les décisions que cette étude préconisera ?

Patrick BRETAGNE : L'arbitrage s'opérera au niveau central, en concertation avec les DIR. En effet, ces dernières ne peuvent pas décider seules de renforcer les effectifs, parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

SUD Culture Solidaires : Serez-vous habilités à formuler des demandes précises en termes de renforcement d'effectifs ?

Patrick BRETAGNE : Depuis le début du déploiement du SGA en 2010, nous réclamons un renfort en termes d'effectifs, parfois de manière virulente.

SUD Culture Solidaires : La problématique des effectifs est d'autant plus préoccupante que le SGA n'est pas complètement déployé.

PRESIDENT : En l'occurrence, les événements passés doivent servir de leçon en la matière.

SUD Culture Solidaires : Un agent en CDD est-il affecté au déploiement du SGA ?

PRESIDENT : Oui. Cet agent n'était prévu à l'origine que pour une période de six mois, mais nous avons réussi à prolonger la durée du contrat.

Patrick BRETAGNE : Nous avons bénéficié de l'accord budgétaire pour le prolonger à nouveau.

9 – Etat des centres archéologiques et marché de nettoyage (pour information)

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Avez-vous des questions ?

SUD Culture Solidaires : Il paraît nécessaire de clarifier l'état d'avancement du projet de déménagement du site de Pessac. Des représentants de la mairie de Pessac ont récemment visité les locaux. Ils ont confirmé le non-renouvellement du bail et ont averti du passage d'un huissier six mois auparavant afin d'officialiser la démarche.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le bail n'est effectivement pas renouvelé. Les locaux seront affectés à l'économie sociale et solidaire. Des travaux importants y sont envisagés dès notre départ. Par ailleurs, un déménagement vers le site de Bègles demeure d'actualité. Les Domaines ont été saisis, avec qui j'ai effectué une visite. Le prix proposé par la mairie de Bègles est de 110 euros le mètre carré, et l'évaluation des Domaines s'établit à 120 euros le mètre carré. Nous ne serons donc pas confrontés à un blocage de leur part.

SUD Culture Solidaires : Il semblerait que la Direction générale vous ait demandé de chercher un site plus éloigné de la CUB, donc plus vaste et moins onéreux.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : La Direction générale n'a pas formulé de telles demandes. Il est évident qu'un lieu plus éloigné de Bordeaux permettrait de réduire sensiblement les coûts qui y sont associés. Cependant, les critères liés au développement durable, notamment au regard de la domiciliation des agents, ne sont pas compatibles avec un éloignement. De plus, la spécificité du lieu recherché, à savoir à la fois, à égalité de surface, la présence de locaux d'activité et de bureaux, correspond sensiblement à l'aménagement du site de Bègles envisagé au parc de l'Intelligence Environnementale. En effet, ce site répond au cahier des charges d'un centre archéologique. En revanche, nous ne pourrions y adjoindre les locaux de la DIR.

PRESIDENT : Ce serait envisageable, dans un souci de réduction des coûts, mais nous serions à l'étroit.

SUD Culture Solidaires : Pourrions-nous conserver les deux entités séparées ?

PRESIDENT : Notre rôle est de proposer plusieurs solutions, sans augmenter globalement les coûts. La solution de garder les locaux actuels de la DIR permettrait de répondre à tous les besoins de surface mais augmenterait quelque peu les coûts engendrés. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que nous libérerons les bases de Pessac, d'Aire sur l'Adour et le dépôt de Toctoucau. Par ailleurs, si nous revendiquons notre volonté de conserver une surface conforme au cahier des charges, nous devons la justifier par la suite par une réelle fréquentation du site par les agents.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : La base de Pessac est ancienne. Nous payons un loyer annuel à 70 euros le mètre carré. A 110 euros le mètre carré, nous dépassons ce loyer de 40 euros, en gagnant par ailleurs 400 mètres carrés supplémentaires. Le budget nécessaire sera inévitablement revu à la hausse. Nous devons nous montrer convaincants. La solution de Bègles demeure la solution privilégiée.

SUD Culture Solidaires : Une construction neuve serait-elle envisageable ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Cette solution n'est pas écartée, mais nécessiterait de trouver rapidement un investisseur. Certains propriétaires nous sollicitent régulièrement à ce sujet.

CGT Culture : Une solution alternative à celle de Bègles est-elle envisagée de manière sérieuse ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Non, mais nous entretenons des liens très réguliers avec la mairie de Bègles et manifestons clairement notre intérêt pour le lieu envisagé.

PRESIDENT : Nous travaillons ensemble et avons déjà envisagé la procédure de déménagement du dépôt de matériel de Toctoucau dans d'autres locaux mis à notre disposition par la mairie de Bègles. Ainsi, cette dernière ne peut pas soudainement abandonner ce projet.

CGT Culture : A quelle date est fixée la date butoir ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Cette date est fixée au 1^{er} novembre 2014. Le dépôt de Toctoucau devra être par ailleurs vidé avant le mois de mars 2013.

PRESIDENT : Il faut préciser que les Domaines sur le plan local nous ont fait savoir que les loyers annoncés étaient conformes aux prix du marché. Mais France Domaine est désormais décisionnaire en la matière et nous devons également construire un argumentaire pour les convaincre.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : J'ajoute que j'ai engagé pour l'instant une consultation simple sur le prix. La consultation liée à la signature du bail est plus complexe, puisqu'elle implique notamment une étude du nombre d'agents affectés et de la surface mise à disposition de chacun.

SUD Culture Solidaires : L'adaptation du lieu aux activités liées à l'archéologie ne risque-t-elle pas d'élever davantage les coûts ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le site de Bègles ne nécessite que peu d'adaptations, dans la mesure où les locaux sont déjà occupés par le groupe Valorem, dont l'activité a nécessité un aménagement proche de nos besoins.

SUD Culture Solidaires : Le projet envisagé avec l'université de Bordeaux III est-il abandonné ?

PRESIDENT : Il semble que ce projet soit effectivement oublié par l'Université. Nous n'avons jamais été relancés à ce sujet.

SUD Culture Solidaires : Un déménagement à court terme du site de Saint-Orens est-il envisagé ?

PRESIDENT : La base de Saint-Orens n'est pas correctement adaptée à l'activité qui y est menée. Néanmoins, un déménagement impliquerait des coûts conséquents, dans la mesure où les prix de location à Toulouse sont élevés. Il semblerait plus raisonnable de rénover les locaux existants de manière approfondie. Aucune décision n'est prise à ce jour.

CGT Culture : Les défauts du site actuel sont pléthores, en termes de nettoyage, d'isolation, de chauffage, de parking, et sur bien d'autres points.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le bâtiment, de par sa construction progressive et peu raisonnée, manque de cohérence.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : En GSO, six bases ont bénéficié de travaux importants, et concernent environ 200 agents.

CGT Culture : Il reste à traiter les cas de Saint-Orens et de Pessac, qui concernent 110 agents.

PRESIDENT : A Saint-Orens, les travaux de la salle de lavage doivent commencer avant la fin de l'année.

CGT Culture : Ces travaux incitent à rester à demeure.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Si de nouveaux travaux d'extension devaient être réalisés, ils seraient financés par le propriétaire et répartis sur nos loyers, comme cela a déjà eu lieu. Dès que la somme serait remboursée, les loyers baisseraient.

PRESIDENT : Les décisions concernant ce site seront prises dans le courant de 2013. De même, comme à Bordeaux, la demande d'une augmentation de surface et d'aménagement du site devra être suivie d'une fréquentation effective des agents quand ils ne sont pas sur le terrain.

Expert : Un certain nombre d'agents habitant le sud de l'Aquitaine ne fréquentent jamais la base de Pessac du fait de son éloignement. La création d'une base à Pau ne pourrait-elle pas résoudre ce problème ?

PRESIDENT : Cette option est intégrée aux propositions que j'ai formulées auprès du siège.

CGT Culture : Nous devons aborder le problème du ménage.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Nous rencontrons des difficultés, au sein de tous les centres GSO, avec le titulaire du marché du ménage. Ce dernier répondait parfaitement au cahier des charges et proposait un prix attractif. Aujourd'hui, les agents en charge des prestations se plaignent de manquer de temps et, pour au moins l'un d'entre eux, de ne pas disposer d'un contrat signé. Ainsi, ils ne réalisent pas une partie des engagements pourtant pris de manière forfaitaire. Au-delà de cette constatation désolante, les leviers d'actions sont limités.

CNT : Il s'avère que les employés en question doivent couvrir seuls des prestations qui étaient auparavant assurées par deux ou trois personnes.

PRESIDENT : Nous ne payons pas un nombre d'heures mais un résultat.

SUD Culture Solidaires : Le personnel est traité de manière anormale, au vu de sa charge de travail.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Nous dénoncerons le marché à la date anniversaire, au mois de mars prochain. Nous ne pouvons nous y employer avant, de peur que les prestations ne soient plus du tout réalisées.

Expert : Le marché concerne-t-il un appel national ou interrégional ?

PRESIDENT : Il s'agit d'un appel national par lots.

CGT Culture : Ne serait-il pas envisageable d'embaucher nous-mêmes des prestataires ?

PRESIDENT : Non, dans la mesure où nous sommes soumis au plafond d'emplois. Toute embauche d'un agent dédié au ménage s'effectuerait au détriment des effectifs de l'administration ou du personnel opérationnel.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Nous avons connu des périodes moins problématiques dans ce domaine. Les prestataires précédents étaient plus performants.

SUD Culture Solidaires : Le prestataire actuel n'est pas recommandable.

PRESIDENT : Il est pourtant reconnu.

SUD Culture Solidaires : Si nous dénonçons le contrat, sera-t-il nécessaire de renouveler l'ensemble de la procédure d'appel d'offres ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Oui.

CGT Culture : Nous ne pouvons pas non plus, durant la période transitoire, ne pas bénéficier d'une prestation de ménage.

PRESIDENT : Afin de nous éviter l'obligation de reprendre ce prestataire, s'il remplit à nouveau nos critères de désignation dans le cadre de l'appel d'offres, nous devons apporter la preuve des dysfonctionnements constatés, à travers des traces écrites. Il semble qu'un certain nombre de ces pièces soient déjà réunies.

Par ailleurs, je vous transmets un dossier sur le pied-à-terre en Martinique, dont le loyer est financé par les fouilles dans les DOM. Ce local permet d'améliorer sensiblement le fonctionnement des agents sur place, qui dépendaient jusqu'alors des locaux du SRA.

10 – Dépannage informatique (pour information)

CNT : Malgré l'évolution du dispositif de prise en charge de la maintenance, l'ancien correspondant informatique de Limoges a conservé dans les faits son rôle d'agent référent. Les interventions de la société TRSB ne sont pas fréquentes et n'offrent pas l'intérêt de disposer d'une personne compétente à tout instant. Serait-il envisageable d'instituer à nouveau le système des correspondants ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Cette mesure n'est pas envisagée.

CGT Culture : Les référents actuels, c'est-à-dire les gestionnaires de bases, n'ont qu'un rôle limité actuellement.

PRESIDENT : La tâche de maintenance revient effectivement à la société TRSB, qui se déplace à la demande. Le titre de « référent » ne requiert pas de compétences informatiques particulières.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le rôle des référents consiste à s'informer des éventuels dysfonctionnements, à les communiquer à la société TRSB ou à inviter les agents à prendre contact directement avec elle. Si la situation le nécessite, le référent en avise la DSI. Par ailleurs, le nombre de déplacements de la société TRSB a été évalué et fixé dès l'origine. A ces déplacements prévus s'ajoutent les interventions à la demande, dont le nombre a également été prévu au départ.

PRESIDENT : Pour Limoges, par exemple, six interventions sont planifiées et deux sont à la demande.

CNT : Les techniciens de la société TRSB, quand ils se déplacent, ne disposent pas des codes.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Les techniciens en intervention dans les bases sont mis en relation avec la DSI qui leur fournit les codes et les autorisations.

11 – Dotations en téléphones, ordinateurs, appareils photos et outillages de chantier (pour information)

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Nous n'avons pas encore reçu la dotation de 2012 pour le renouvellement des ordinateurs portables.

PRESIDENT : Cette dotation devrait être effective au mois d'octobre. Depuis cette année, l'INRAP fonctionne en la matière dans le cadre d'un marché avec plusieurs titulaires. Par conséquent, chaque commande implique une mise en concurrence de l'ensemble des acteurs impliqués, dont l'un, qui avait pourtant été choisi, a fait faillite. Cette procédure nécessite du temps et explique le retard de cette dotation.

SUD Culture Solidaires : Nous déplorons par ailleurs que les nouveaux appareils photos fournis, de marque Olympus, soient de piètre qualité et inadaptés à notre activité. Nous préférons nous organiser et utiliser prioritairement les anciens modèles encore en circulation. De plus, le support des RFO choisi par la DST absorbe les couleurs et participe à la médiocrité des clichés.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Nous ne choisissons pas les modèles. Ils sont imposés par le siège, dans le cadre d'un marché global. Afin de respecter la note stipulant que les RO doivent être dotés individuellement d'un ordinateur portable, d'un appareil photo et d'un téléphone portable, un budget de 15 000 euros nous a été attribué en 2011, en GSO, pour l'achat d'appareils photo, domaine dans lequel nous accusions un déficit conséquent. Nous avons eu le choix, dans le cadre du marché global, entre deux modèles, mais le critère du prix nous a orientés vers le modèle Olympus, au prix de 180 euros environ, dans la mesure où nous devons équiper 80 RO. Je regrette par ailleurs que la distribution des appareils en question, dans certains centres, n'aient pas été effectuées par les gestionnaires de centres. Je précise enfin que depuis 2011, nous adressons de nouvelles demandes d'acquisition d'appareils photos, dans le cadre d'un renouvellement « naturel ». Cette demande nous a été refusée en 2012 et a été reconduite en 2013.

SUD Culture Solidaires : Bénéficie-t-on d'accords ou de marchés pour la réparation des appareils photos, en dehors de la période de garantie ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Non. Vous pouvez néanmoins faire appel à des réparateurs locaux.

CNT : Je m'étonne du fort taux d'équipement, des agents en téléphones portables, à 70 %, dans la mesure où de nombreux techniciens, sur le terrain, réclament leur utilisation.

PRESIDENT : Les techniciens ne bénéficient pas de la dotation individuelle de téléphones portables.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Chaque ligne ouverte doit aujourd'hui être exclusivement attribuée de manière nominale. Par conséquent, les « lignes CDD » sont refusées.

CNT : Il n'existe donc plus de téléphones de chantier.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Les téléphones attribués nominale aux RO sont également les téléphones de chantier. De plus, au regard du taux de dotation, il est rare qu'un site ne puisse offrir la possibilité de téléphoner.

PRESIDENT : Il est à noter que le RO, lorsqu'il quitte le chantier, conserve son téléphone.

CNT : Il serait plus logique de gérer le parc des téléphones portables comme celui des voitures de service.

PRESIDENT : Cela a longtemps été le cas en GSO, mais nous nous sommes ralliés à la règle de l'INRAP, utilisée par toutes les autres DIR.

CNT : Certains RO utilisent les véhicules de l'INRAP comme leurs propres voitures de service plutôt que comme véhicules dédiés à l'opération.

PRESIDENT : Les seuls véhicules qui sont affectés sont ceux des AST et des CSP, et ne sont pas des véhicules de fonction, dont seuls les directeurs disposent. Ainsi, ils ne peuvent pas les utiliser en dehors de leur activité. Par ailleurs, ils peuvent prêter leur véhicule.

SUD Culture Solidaires : Est-il possible d'utiliser leurs véhicules lorsqu'ils sont en congés, en cas de besoin ?

PRESIDENT : Cela est envisageable, mais il est préférable que l'AST en soit informé, dans la mesure où il est redevable du suivi de son véhicule. Leur utilisation est toutefois prioritaire sur la location.

CGT Culture : Par ailleurs, de nouvelles acquisitions en équipement de base sont-elles prévues cette année ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Oui.

CGT Culture : Le gerbeur est-il intégré aux prévisions d'achat ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Non. Une proposition de location sera étudiée.

CGT Culture : Quelle base a été dotée du microscope stéréoscopique et des cinq tamis de précision, évoqués dans le document sur les dotations d'outillage de chantier ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Le microscope était destiné à la base de Montauban et les tamis à la base de Campagne. En fonction des besoins, le matériel circule entre les gestionnaires de centres.

12 – Devenir de la cellule de conservation du mobilier (pour information)

PRESIDENT : A moyen terme il est prévu d'installer cette cellule dans les nouveaux locaux du centre archéologique, après le déménagement de la base de Pessac prévu avant la fin de l'année 2014. D'ici là, il a été envisagé d'installer le laboratoire dans les locaux de Pessac. Or, cette solution n'est pas pertinente, dans la mesure où elle impliquerait des problèmes de sécurité au moins aussi importants que ceux qui existent actuellement. Par ailleurs, les difficultés relationnelles que rencontre l'agent de l'INRAP avec le personnel sur place s'apaisent. La problématique de la sécurité doit cependant être résolue. Pour ce faire, l'agent en place a souhaité que le CSP Méditerranée participe à la mise en conformité du local. J'ajoute que l'ingénieur sécurité de l'INRAP contribuera également à cette action. Un petit budget a été débloqué à cet effet, notamment pour l'achat d'une hotte aspirante.

SUD Culture Solidaires : L'aménagement spécifique de cette cellule, dans les futurs locaux du centre archéologique, a-t-il été prévu ?

PRESIDENT : Oui. Depuis longtemps, je demande que les activités dans ce type de locaux s'effectuent en présence d'un nombre de produits dangereux limité.

CGT Culture : Le problème de bruit est également à prendre en compte.

PRESIDENT : Ce risque-là est aujourd'hui minimisé. La principale problématique est liée à la présence de poussières en quantité importante. C'est en ce sens qu'il est impératif d'installer une hotte aspirante.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : Son implantation au sein du futur centre archéologique sera étudiée avec soin.

SUD Culture Solidaires : La pérennisation de cette cellule a-t-elle été validée la DST ?

PRESIDENT : Aucune avancée significative dans ce domaine n'est à signaler.

SUD Culture Solidaires : L'agent en charge bénéficiera-t-elle d'une aide en CDI à temps plein ?

PRESIDENT : Non, ce n'est pas envisagé.

CNT : En quelle catégorie se situe sa collaboratrice en CDD ?

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : En catégorie 3.

PRESIDENT : Un autre agent en CDD, à Saint-Orens, travaillera également en conservation-restauration à partir du 24 septembre.

CNT : En liaison avec les chantiers, le domaine d'intervention de la cellule peut également être élargi, par exemple, à la conservation préventive ou à la gestion des collections.

SUD Culture Solidaires : Le budget alloué à son déménagement ne constitue-t-il pas une preuve de volonté de pérenniser cette activité ?

PRESIDENT : Le budget alloué n'a d'autre objet que de résoudre la problématique liée à la sécurité. Par ailleurs, je ne dispose d'aucun élément me permettant d'affirmer que ce laboratoire sera supprimé.

Marie-Noëlle NACFER (Expert) : J'ajoute que le cahier des charges de tout centre archéologique prévoit la présence d'un laboratoire de restauration.

13 – Divers

SUD Culture Solidaires : Combien existe-t-il de postes de photographes en GSO ?

PRESIDENT : Il n'y en a aucun au niveau de GSO, et deux au niveau de l'INRAP, dont un est à Rennes.

SUD Culture Solidaires : Par ailleurs, l'intitulé de poste « DAO/PAO » existe-t-il ?

PRESIDENT : Des agents sont effectivement recrutés à cet intitulé de poste.

SUD Culture Solidaires : A Saint-Orens, un tel poste a été ouvert en catégorie 3 mais l'agent qui a obtenu ce poste est reparti travailler sur les opérations archéologiques en qualité de responsable d'opération. Ainsi, le poste est « perdu » et les activités qui le concernent sont assurées par d'autres agents.

Patrick BRETAGNE : Je pense que le changement d'activité de cet agent résulte pour partie d'une évolution radicale du SRA de Midi-Pyrénées, qui a prescrit soudainement sur du bâti, alors que cette pratique n'avait jamais cours, jusque-là, à l'INRAP. Cette évolution des prescriptions a amené les AST à demander à l'agent en DAO/PAO, du fait de ses compétences en tant qu'architecte, de prendre en charge les opérations. Ainsi, pour recouvrer un poste DAO/PAO en cohérence avec l'activité qui lui est normalement dévolue, il faudrait que l'agent démissionne pour que le poste soit à nouveau ouvert.

CNT : Les postes de SIG sont-ils reconnus comme tels ?

PRESIDENT : Non, il n'existe pas de poste intitulé SIG.

CNT : Un SIG est-il assimilé à un poste PAO/DAO ?

Patrick BRETAGNE : Oui, la chaîne graphique concerne la PAO/DAO et SIG.

PRESIDENT : Nous devons fixer la date de la prochaine réunion du CTS. Je souhaiterais également que nous nous accordions d'ici là sur un horaire commun de début de séance.

La prochaine réunion de CTS GSO est fixée le 12 décembre 2012 à 10 heures.

La séance est close sous la présidence de M. VINCENTI à 17 heures 55.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire de séance.